



Réaction
Pour diffusion immédiate

La coalition Non au troisième lien dénonce une étude aux affirmations incohérentes

Québec, le jeudi 23 juin 2022 - La coalition nationale *Non au troisième lien* réagit aux résultats d'une étude réalisée par la firme WSP sur les retombées économiques d'un tunnel reliant Québec et Lévis.

Les membres de la coalition s'inquiètent de voir le maire de Lévis et la députée de Bellechasse, membre du gouvernement du Québec, endosser les résultats présentés, dont plusieurs affirmations semblent pourtant aller à l'encontre de consensus scientifiques existants, notamment en matière de lutte aux changements climatiques et de réduction de gaz à effet de serre (GES).

« Quand je vois le rapport dévoilée aujourd'hui, qui n'est pas une analyse avantage-coût ni une étude d'opportunité, et dont plusieurs affirmations apparaissent incohérentes avec la science, je m'inquiète de savoir jusqu'où iront le gouvernement du Québec et la Ville de Lévis pour justifier l'injustifiable et remplir une promesse irresponsable! », affirme **Charles Bonhomme, responsable affaires publiques à la Fondation David Suzuki et membre de la coalition Non au troisième lien.**

Une analyse des retombées économiques rendue caduque par l'absence de comparatif

Pour la coalition, l'analyse des retombées économiques perd en crédibilité de par l'absence de comparatif et l'inexistence d'une étude d'opportunité sur le projet de troisième lien Québec-Lévis. La coalition réitère son inquiétude de voir que le gouvernement désire soustraire le projet du processus de gouvernance régulier [1] d'un projet routier, dont la première pierre est une étude d'opportunité permettant d'analyser s'il y a des besoins, d'identifier les solutions potentielles et de les comparer.

« C'est évident que couler du béton, ça crée des emplois et des retombées économiques, il y a personne qui peut remettre ça en question. Mais, les bénéfices globaux pour la société sont beaucoup moins évidents. La question à se poser c'est : est-ce que c'est le meilleur projet en matière de retombées économiques et d'amélioration de la mobilité durable entre les deux rives? Cette question fondamentale semble exclue, alors qu'on sait qu'il existe d'autres types de projets à réaliser qui auraient très certainement des bénéfices beaucoup plus intéressants pour la société québécoise », explique **Alexandre Turgeon, directeur général du Conseil**

régional de l'environnement – région de la Capitale-Nationale, et membre de la coalition *Non au troisième lien*.

« Par l'absence d'étude d'opportunité, il y a une réflexion qui est escamotée à savoir : quels sont les besoins et quels sont les meilleurs moyens d'y répondre ? C'est particulièrement crucial d'aborder cet aspect car les études et exemples au Québec montrent que le transport en commun a davantage de retombées sur l'économie que l'ajout de capacité routière. », explique **Sarah V. Doyon, directrice générale de Trajectoire Québec et membre de la coalition *Non au troisième lien*.**

En effet, une étude menée par SECOR pour le compte de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain [2], il y a quelques années, montrait que « le transport en commun génère un impact sur l'économie québécoise près de 3 fois supérieur à celui du transport privé par automobile ».

Une analyse des retombées environnementales qui exclut le principe de trafic induit et la notion d'étalement urbain

L'étude menée indique que « le troisième lien, en améliorant la fluidité des réseaux routiers, permettra par conséquent, de diminuer les émissions de GES » (pages 24-25).

Pour la coalition, il est particulièrement inquiétant de lire de telles affirmations, qui vont pourtant à l'encontre de la littérature scientifique existante en matière d'aménagement du territoire et de transport relativement aux phénomènes du trafic induit et de l'étalement urbain.

En effet, les exemples locaux et internationaux montrent que l'ajout de nouvelles routes ou autoroutes peut amener à court terme une amélioration de la fluidité, mais mène inévitablement à moyen ou long terme à une augmentation de l'étalement urbain et de la congestion par demande induite, ce qui nous éloigne de nos cibles de réduction de GES.

L'étude semble d'ailleurs exclure de son évaluation les impacts du projet en matière d'étalement urbain, pourtant l'un des principaux périls associés au projet.

« Évaluer les impacts environnementaux d'un projet de transport en excluant de l'équation les principes d'étalement urbain et de trafic induit, qui sont pourtant centraux en matière d'aménagement du territoire, ça manque terriblement de sérieux et de rigueur! Les impacts environnementaux associés à l'ajout de capacité routière sont connus, on ne peut pas simplement les balayer ainsi du revers de la main. », conclut **Angèle Pineau-Lemieux, porte-parole d'Accès transports viables et membre de la coalition *Non au troisième lien*.**

La coalition rappelle d'ailleurs que les membres du comité d'experts, formé par le gouvernement lui-même, recommandaient récemment un moratoire sur l'ajout de capacité routière.

La coalition nationale *Non au troisième lien* a été initiée en mai 2021 par *Accès transports viables*, le *Conseil régional de l'environnement – région de la Capitale-Nationale*, *Équiterre*, la *Fondation David Suzuki*, *Trajectoire Québec* et *Vivre en Ville*.

Toutes et tous les citoyennes et citoyens, ainsi que les organisations désirant dénoncer ce projet autoroutier peuvent signer la pétition, désormais rendue à plus de 50 000 signataires, sur le site nonautroisiemeliemien.quebec.

[1] Les étapes telles qu'énoncées dans tous les projets du Ministère des transports du Québec consiste en (1) Étude d'opportunité, (2) Conception, (3) Plans et devis, (4) Construction, (5) Évaluation. Voir page 15 : https://www.transports.gouv.qc.ca/fr/projets-infrastructures/reseau-routier/projets-routiers/cote-nord/Documents/Seance_Info_Presentation_2021-01-20_VF.pdf

[2] Voir page 23 : https://www.ccm.ca/documents/etudes/2010_2011/10_11_26_ccmm_etude-transport_fr.pdf

-30-

Source

Angèle Pineau-Lemieux

Coordonnatrice - Affaires publiques et communication

Accès transports viables

Cell. 438 495-9892

a.pineau-lemieux@transportsviables.org